

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 25 au 31 mars 2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 25 au 31 mars 2017

03/04/2017

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 25 au 31 mars 2017

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Affaire n° 2017-635 QPC du 29 mars 2017** : Loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, 3° de l'article 5 ;
- **Affaire n° 2017-636 QPC du 29 mars 2017** :

- Code général des impôts, article 1734 ter , dans sa rédaction issue de la loi n° 99-1173 du 30 décembre 1999 de finances rectificative pour 1999 en tant que cet article prévoit une amende réprimant le défaut de production, ou le caractère inexact ou incomplet, de l'état prévu au I de l'article 54 septies de ce code
- Code général des impôts, e) du I de l'article 1763 de ce même code, issu de l'ordonnance n° 2005-1512 du 7 décembre 2005 relative à des mesures de simplification en matière fiscale et à l'harmonisation et l'aménagement du régime des pénalités, en tant que cet article prévoit une amende réprimant le défaut de production, ou le caractère inexact ou incomplet, de l'état prévu au I de l'article 54 septies de ce code.

Décision rendue non publiées :

- **Cons. const., 30 mars 2017, n° 2016-620 QPC [Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision]** :

« Article 1er. - Les mots « ou aux régisseurs de messages publicitaires » figurant à la première phrase du paragraphe II de l'article 302 bis KG du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2013-1028 du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public, sont contraires à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au paragraphe 10 de cette décision ».

- **Cons. const., 30 mars 2017, n° 2016-621 QPC [Cumul des sanctions : contribution spéciale et sanction pénale en cas d'emploi illégal d'un travailleur étranger]** :

« Article 1er. - Le premier alinéa de l'article L. 8253-1 du code du travail , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, est conforme à la Constitution ».

- **Cons. const., 30 mars 2017, n° 2016-622 QPC [Remboursement du versement destiné aux transports]** :

« Article 1er. - Le paragraphe I de l'article L. 2333-70 du code général des collectivités territoriales , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, est conforme à la Constitution ».

La Rédaction Législation

© LexisNexis SA